

BULLETIN MUNICIPAL

Commune de

Moissac Vallée Française



**Clôture de l'année scolaire avec un très beau spectacle
présenté par les élèves de l'école de Saint Roman de Tousque.
Avec eux, un très large public a fait le tour du monde,
en musique, en saynètes et en chansons...**

**Retrouvez ce bulletin municipal, ainsi que toute l'actualité de la Commune et de ses environs,
sur le site internet : <http://moissac-vallee.fr>**

EDITORIAL

L'année scolaire est terminée...

Pour la commune, cette année scolaire a été marquée par l'application de la réforme des rythmes scolaires. Avec une obligation de mise en place à la rentrée 2014, les Temps d'Activité Périscolaires (TAP) ont été organisés et effectifs durant toute l'année. Les animatrices de l'association Trait d'Union (qui gère avec l'appui de la Communauté de Commune la crèche et le centre de loisirs) et les intervenants extérieurs recrutés par le comité de pilotage nous ont permis d'offrir aux enfants une prestation de qualité. Parents d'élève, enfants, enseignants ont reconnu la qualité des interventions. Pour l'année scolaire 2015-2016, le planning des intervenants est établi.

Le réchauffement climatique...

Comme le suggère le « Grenelle de l'environnement, », la collectivité s'emploie à poursuivre la réduction de sa consommation énergétique par l'isolation de ses locaux, la mise aux normes des moyens de chauffage, la modernisation de l'éclairage public.

Pour respecter son engagement à la suite de son adhésion à la charte du PNC, la commune doit modifier l'intensité de son éclairage public et à en réduire la durée : extinction de l'éclairage sur une période pouvant aller de 23 heures à 6 heures. L'objectif affirmé est de retrouver des nuits étoilées, un environnement nocturne exceptionnel et protéger la biodiversité.

Un audit, réalisé en interne sur nos consommations électriques, fait ressortir une possibilité de réduction de la facture énergétique de 40%.

Les communes nouvelles...

Les élus de trois communes (Ste Croix, Gabriac, Molezon) de la Communauté de commune de la Cévenne des hauts gards se rencontrent régulièrement pour discuter d'une fusion et constituer une commune nouvelle. La refonte des périmètres des communautés de communes va aussi amener des bouleversements au sein de nos collectivités et nous ne connaissons pas encore quelles dimensions devront avoir nos communes pour exister. A ce jour, le conseil municipal ne s'est pas interrogé sur une quelconque posture à adopter.

Ces présentations aux horizons différents peuvent alimenter et enrichir les discussions tout au long de l'été...

En ce début de saison, je vous invite aussi à participer aux nombreuses manifestations qui se dérouleront près de chez nous dont une grande partie est répertoriée dans l'agenda papier inséré dans le bulletin et sur le site internet de la commune.

Bon été à toutes et à tous.

Pierre Fesquet.

Compte rendu du Conseil Municipal
MARDI 26 Mai 2015

Monsieur FESQUET Pierre, Maire, FAURE François, GODE Philippe, PASCAL Jean Pierre, VEDRINES Jean Luc,

Mesdames : CHAMBOULEYRON Sylvie, CAUSSE Nathalie, FOUBERT Sylvette, CORTOT Chantal, DEVRESSE Isabelle.

Absent : Mr DIVOUX Etienne

Secrétaire de séance : Mme CAUSSE Nathalie

Délibérations

1-Choix de 3 architectes pour la création d'un préau et l'aménagement d'une salle de stockage du matériel de l'école.
pour 10 contre 0

2-Choix de 3 architectes pour l'agrandissement et l'aménagement du logement communal jouxtant l'ancien secrétariat (T1 Bis). Selon le locataire, le logement serait libre pour le dernier trimestre. Cette vacance permettra au logement d'être rénové et agrandi. Il semble intéressant au conseil d'étudier la possibilité d'en faire un appartement avec deux chambres.

- pour 10 contre 0

3 devis seront donc demandés à Mrs Christian Laune à Alès, Jean Michel Prohin à Nîmes et Mme Hélène Brouillet à Mende

3-Proposition d'un assistant de maître d'ouvrage pour les prochains travaux du Village de Vacances.

Après le premier compte rendu du CAUE, le conseil décide de faire appel à un architecte indépendant afin de se faire assister dans la maîtrise d'ouvrage et le montage d'un avant projet(étude de faisabilité).

- pour 10 contre 0

La SELO qui gère le village de gîtes sera sollicitée à travers son organisme travaux et pourra apporter des éléments supplémentaires pour une prise en compte des besoins touristiques. Une décision modificative sera prise lors du prochain conseil pour pouvoir financer cette opération car non budgétisée (4000€).

4-Décision modificative sur Budget AEP :

Prévoir 130 € en plus à l'article Dépense 701249 *Reversement Redevance Pollution Agence Eau* et soustraire la même somme à l'article 6152 *Entretien et Réparation* soit – 130 €- La somme à reverser à l'Agence de l'eau est de 3 530.00 €
prévision du Budget : 3 400.00 €

- pour 10 contre 0

Depuis 2014 le relai qui commande le remplissage du réservoir d'eau de St roman dysfonctionne. Il a été mis en test un nouveau relai qui ne fonctionne toujours pas (à cause de la végétation). La proposition est faite de passer par un relai téléphonique (Bouygues ou Orange) avec un abonnement à 6 euros/mois, ce qui permettra aussi de détecter les coupures d'alimentation.

5- Marché Arbousses/La Rouvière : Lot 2 Equipements hydrauliques et électromécaniques : sur le Lot 1 Génie Civil une économie de travaux a été réalisée sur la réfection de la chaussée ; il a été alors convenu avec le Cabinet Gaxieu que la fourniture d'une pompe au puits pour un montant de 2 508.00 € H.T. et la création d'un by-pass (afin d'éviter les coupures d'eau lors des nettoyages) au réservoir de Rodet pour un montant de 782.00 € H.T. amélioreraient la desserte en eau de ce quartier (sans changer le montant global du marché). Proposition est faite de sécuriser ce secteur en mettant une pompe de 8m³ (le réservoir se remplira la nuit) au lieu de celle existante de 4m³. Proposition est faite de délibérer.

Il est à noter que tous les dérangements occasionnés l'ont été dans l'objectif d'améliorer durablement le réseau.

- pour 10 contre 0

6-Demande de subventions à étudier

Associations	Subvention demandée	Subvention accordée	Délibérations
Association « Le Pétassou »	150	100	Contre : 0 - pour : 10
L'association culturelle de l'église romane de Molezon	100 €	100 €	Contre : 1 - pour : 9
Association « Châtaignes et Marrons des Cévennes »	100 €	0 €	Depuis plusieurs années cette association travaille sur l'AOP « marrons des Cévennes » le projet semblerait être en dormance ; le conseil propose de suspendre cette subvention.
Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre	0,11€ par habitant	25 €	Contre : 0 - pour : 10
Eveil Aquatique	100 €	100 €	Contre : 0 - pour : 10
Association « La Gym ? J'y vais ! »	100 €	100 €	Contre : 0 - pour : 9 Abstention : 1

Présentation des projets de Travaux Contrats Territoriaux 2015-2019 (sous réserve d'accord des subventions des partenaires financiers).

- Il faut anticiper les travaux à réaliser jusqu'en 2019 afin que le conseil départemental prévoie les dotations inhérentes à chaque projet.

- La municipalité tient à préciser qu'elle préfère ne pas abuser de l'emprunt et préfère étaler ses projets sur 3 ans afin que ces derniers n'impactent pas les capacités financières de la commune.

Travaux en régie St Martin de Lansuscle - Ste Croix – Moissac Vallée Française Convention

Il n'est pas légalement possible pour ces communes d'effectuer un achat en commun, cela concerne un tracteur qu'il faut remplacer. Une commune doit donc se porter acquéreuse, ce sera St Martin. Moissac louera donc l'épareuse ainsi que le temps de travail des agents.

Il est à noter que les économies ainsi réalisées par ce système sont conséquentes. Auparavant, le service était externalisé (appel à une entreprise privée). Désormais, le coût est diminué de presque 50% avec deux passages au lieu d'un.

Adhésion à la charte du PNC : la commune s'est engagée sur différents points importants. Quelques-uns de ces engagements volontaires portent sur

- modernisation de l'éclairage public : réduction de l'intensité lumineuse et des heures d'éclairages.
- Protection des grands rapaces
- exonération de la taxe foncière des terrains non bâtis et en agriculture biologique
- non emploi de pesticides par la collectivité.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'application, en rappelant qu'il manque le paragraphe sur la réglementation de la publicité.

Questions diverses

Dans le cadre des TAP (temps d'activité périscolaire) des carreaux de céramiques ont été réalisés par les élèves de l'école de Saint Roman. Le conseil d'école a proposé qu'ils soient assemblés en fresque par l'intervenante céramiste. Le budget pour une telle réalisation est de 100 euros. Le conseil municipal donne son accord.

La séance est levée à 23h30

Compte-rendu du Conseil Municipal

MARDI 23 Juin 2015

Monsieur FESQUET Pierre, Maire

Mesdames : FOUBERT Sylvette - CAUSSE Nathalie - CORTOT Chantal

Messieurs : FAURE François - GODÉ Philippe - VEDRINES J.Luc - PASCAL J.Pierre

Absent excusé : DIVOUX Etienne

Mme CHAMBOULEYRON donne mandat à GODÉ Philippe

Mme DEVRESSE donne mandat à CORTOT Chantal

Monsieur Le Maire indique que Mme CHAMBOULEYRON l'a informé de son souhait de démissionner pour raison professionnelle du Conseil Municipal au 1er juillet 2015. Mme CHAMBOULEYRON étant 3ème adjointe, sa décision a été communiquée à la sous-préfecture et acceptée.

1- Secrétaire de séance : Mme FOUBERT Sylvette

Le compte rendu du 26 Mai est approuvé à l'unanimité.

2- DELIBERATIONS :

- **Subvention :** M. le Maire explique que la trésorerie souhaite une délibération avec le détail de chaque subvention accordée lors du vote du Budget 2015 à savoir :
ADIL / 40 € - ARCHE MUSICALE: 330 € - ASS. DYNAMOGENIE: 300 € - ASS. AMIS ET PARENTS DE L'ECOLE DE St ROMAN: 400 € - CAUE : 100 € - COOP. SCOLAIRE : 300€ - CRECHE : 500 €

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**
Ce Fonds de Péréquation peut faire l'objet d'une répartition dérogatoire sur délibérations concordantes avant le 30 juin de l'année de répartition ; la Communauté de Communes propose d'opter pour une répartition libre et d'en faire profiter la Communauté de Communes dans son intégralité, l'ensemble intercommunal étant concerné par un fond de péréquation de 73 186 € dont la part des communes qui peut leur être redistribuée s'élève à 41 726 €. En 2014 la commune avait bénéficié de 50% de sa part de dotation soit 2113€, les autres 50% restant à la communauté.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Convention entretien de voirie avec la commune de St Martin de Lansuscle :** M. le Maire propose pour les travaux de débroussaillage de faire appel, comme par le passé, à la commune de St Martin qui a fait l'acquisition d'un tracteur.
Sur la convention il est nécessaire de préciser les relations contractuelles : forfait de 60€/h comprenant le tracteur, l'épareuse et la main d'œuvre. Un forfait déplacement de 50 € est également facturé par prestation.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention

- **Avenant n° 1 Lot 1 Canalisation et génie civil marché Arbousses / La Rouvière :**
Lors de l'exécution du marché, le Maître d'ouvrage n'a pas souhaité réaliser les réfections de chaussées définitives ce qui introduit un écart de -5.59 % pour l'entreprise SARL Jullian BTP/TP Cabrit SARL :
Montant initial du marché H.T. = 95 065.50 €- Montant de l'avenant HT : - 5311.80 €-
Nouveau montant du marché H.T. = 89 753.70 €

- **Avenant n° 1 Lot 2 Equipement hydraulique et électromécanique marché Arbousses/La Rouvière** : lors de la réalisation du marché, il est apparu que le réservoir de Rodet ne disposait pas de by-pass sur la distribution,
- Il est apparu également qu'une pompe du forage de Rodet avait un débit plus faible que la seconde (4m³/h au lieu de 8m³/h). Ce dysfonctionnement pose des problèmes de traitement de l'eau sur l'ensemble de l'Unité de Distribution.
Au vue de ces constatations, le Maître d'ouvrage a décidé de soumettre ces modifications au conseil municipal, soit :

Montant du marché initial HT	32 786.00 €
Montant de l'avenant	3 290.00 €
Montant du nouveau marché	36 076.00 €

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

TRAVAUX DES COMMISSIONS

3- ECLAIRAGE PUBLIC

Jean Luc Vedrines presente une synthese de l'audit et des rencontres qui ont eu lieu.
L'éclairage public de Moissac Vallée Française en juin 2015, c'est :

- 110 points lumineux gérés automatiquement et qui fonctionnent toute la nuit,
- Des hameaux éclairés : Camp des Noyers, la Pélucarié, Rodet, la Roquette, le Bruc, Moissac, le Mas del Fesc, le Fez Bégon, le Liquis, la Boissonnade, Le Fez Rolland, l'Oustalet, Fobies, Le Bousqueirol, St Roman et le Col de l'Exil,
- Un budget 2014 de 8.200€⁽¹⁾ dont 5.700€ d'abonnement et consommation, 1.520€ de forfait maintenance et 980€ de fournitures de pièces remplacées. L'abonnement représente environ 25% de la facture EDF,
- 1 lampe en 2014 à un coût de 75€ dont 13€ d'abonnement, 39€ de consommation, 13€ de maintenance et 10€ de pièces changées,
- Le poste « abonnement / consommation » est en hausse de 4.6% entre 2013 et 2014. Les tarifs EDF ayant augmenté de 1.6% sur l'abonnement et de 7.9% sur la consommation entre janvier 2013 et janvier 2014.

Le Conseil Municipal s'est engagé à définir rapidement des principes de fonctionnement et de renouvellement et ce dans le cadre de la charte du Parc National des Cévennes.

Un chantier est ouvert avec le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement *de la Lozère* (SDEE) pour étudier la faisabilité technique et budgétaire de remplacer les lampes à mercure par des lampes « basse consommation », de renouveler les anciennes lanternes et de fait de s'appuyer sur l'évolution des technologies et des matériaux.

⁽¹⁾ Sommes arrondies

4- COLONNE DE TRI : nouvelle implantation

La colonne de tri actuellement au Mas del Fesc sera installé sur la D983 aux limites de la commune avec Saint Etienne Vallée Française. Les travaux à réaliser sont : création d'une plateforme en enrobé (pris en charge par la Communauté de commune), accès aux colonnes de tri avec un enduit bicouche, mise en place d'une clôture pour l'aspect environnemental, un panneau STOP pour la sortie sur la D983. Les travaux seront réalisés dans le cadre du programme départemental de voirie.

5- VILLAGE DE VACANCES/AVANT PROJET SOMMAIRE

M. Faure François, présente le projet d'aménagement et de rénovation du village de vacances remis par l'architecte J.C. BERNARD.

Le montant financier sera défini après une étude approfondie en 2016.

Actuellement aucun logement n'est accessible aux personnes à mobilité réduite. La municipalité souhaite y remédier.

6- PREAU ECOLE ST ROMAN : état d'avancement

Le Conseil Municipal ne prendra une décision qu'après un nouveau RDV avec l'architecte. L'emplacement et la nature des matériaux employés pour la réalisation de la structure sont à revoir.

7- PETIT LOGEMENT ET ANCIEN SECRETARIAT DE LA MAIRIE : état d'avancement

Une rencontre avec l'architecte sera programmée afin d'envisager des modifications au plan proposé en avant projet.

8- TAP (Temps Activités Périscolaires)

L'année 2014-2015 a été bénéfique pour les élèves participants aux diverses activités proposées : lecture, théâtre, yoga, poterie etc.....

Une exposition a été réalisée au temple de la Boissonnade le 8 avril afin d'admirer les réalisations des 3 écoles de la vallée.

9- SENTIERS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Aux adeptes des nouvelles technologies :

Le site internet de la commune s'est enrichi d'une nouvelle page sur les possibilités de randonnée sur son territoire :

- 3 sentiers balisés Carrière, Potences (ex Saint Roman), Exil (ou Capou),
- 1 sentier non balisé empruntant des voies communales (Pont d'Appias, Appias, Luminières, stèle de Saint Roman, Village de vacance, Combes, Mairie)
- 1 sentier de liaison entre le sentier de la carrière et des potences (Saint Roman) par la voie communale de Combes.

Vacanciers, autochtones adeptes des nouvelles technologies se réjouiront de cette offre supplémentaire pour découvrir notre pays.

QUESTIONS DIVERSES

- Le marché de St Roman : tous les mercredis de Juillet-Août
- La fête de l'école se tiendra le vendredi 26 juin
- Rappel de l'obligation de débroussailler dans un périmètre de 50 m autour des habitations.

La séance est levée à minuit.

Histoires d'eau

La commune de Moissac Vallée Française continue d'investir dans la distribution de l'eau à ses administrés, et ce grâce à différentes subventions de l'Agence de l'eau, du Conseil Départemental et à l'attribution d'un prêt bancaire de 30.000€ souscrit auprès de la Caisse d'Epargne.

Après l'approvisionnement du hameau d'Appias à partir du pompage de Rodet, après l'acquisition des périmètres de captage, c'est Arbousses Bas qui va bénéficier de la mise en conformité du réseau d'eau potable.

Un local technique vient d'être construit à côté du château d'eau, il abrite deux pompes qui alimenteront un nouveau réservoir de 9 m³ en amont.

Arbousses Bas, c'est la piscine ouverte à de nombreux groupes associatifs de la Vallée, c'est une ferme avicole, 4 Gîtes et plusieurs habitations, et une entreprise de menuiserie en 2016. Les entreprises ont œuvré sur ce chantier sous la conduite du Maître d'œuvre, le Cabinet Gaxieu : le Groupement Jullian/Cabrit pour le génie civil et les canalisations, l'entreprise Canonge et Baillez pour les équipements hydrauliques et électromécaniques.

La fin de ce chantier interviendra en 2016 avec le raccordement du hameau de la Rouvière.

En parallèle, la commune va procéder à la réfection de la chaussée depuis le réservoir jusqu'au hameau d'Arbousses Haut.

L'approvisionnement en eau sur la commune de Moissac Vallée Française c'est également le remplacement d'une pompe au captage du pont d'Appias avec une nouvelle puissance permettant de passer sur la deuxième pompe de 4 à 8 m³ (La demande sur le puits de Rodet peut atteindre 70-80 m³ par jour en période estivale).

Le remplacement du système de relai défaillant du remplissage du réservoir d'eau de St Roman est en cours.

L'approvisionnement en eau, une des priorités des élus.



LES AINES RURAUX

LES CEVENNES FLEURIES

UN CLUB DYNAMIQUE



Les adhérents se retrouvent tous les jeudis après-midi, dans la salle mise à leur disposition par la mairie de Moissac Vallée Française (et nous l'en remercions), pour s'adonner à leurs jeux favoris (belote scrabble, rummikub...). Au moins une fois par mois, l'ensemble des adhérents se retrouvent autour d'un repas convivial élaboré par eux-même et sans oublier l'organisation de petites festivités à l'occasion des différents anniversaires.

De nombreuses sorties et visites sont également organisées. Cette saison, les visites de la poterie d'Anduze, du musée de la soie et du musée de la fourche ont beaucoup plu et intéressé nos aînées. Le club est en sommeil jusqu'au 10 Septembre pour reprendre un nouveau trimestre avec (entre autre son Grand Loto au mois de Novembre) et toutes ses activités normales.

Renseignez vous auprès de :

- Mr Pitt Fredy 06 60 20 44 40
- Mme Mouzé Mireille 06 88 04 04 64



Fête de l'École de Saint Roman

C'est dans la cour de l'école de saint Roman de Tousque que se sont réunies plus de 70 personnes pour fêter cette fin d'année scolaire. L'équipe pédagogique et les élèves des communes de Moissac et du Pompidou nous ont proposé un voyage autour du monde. Saynètes, chants et musiques ont été notre transport pour visiter ces différents pays. Cette « comédie musicale » a enchanté le public. C'est ensuite au terrain de jeu que tout le monde s'est retrouvé autour d'un repas partagé.

A la tombée de la nuit, Doum (Cie de la Chouette) qui initie les enfants de l'école au cirque, nous a alors présenté son spectacle : « la Cérémonie du Feu ».

Sortie d'on ne sait où, venue de nulle part, tirant son chariot, une sorcière investit le lieu de la Cérémonie qu'elle doit célébrer ce soir. Jonglerie, feu et magie étaient au rendez-vous.

Petits et grands ont été illuminés par sa représentation de jonglage théâtralisé. C'est ainsi que s'est clôturée cette soirée conviviale .



Chauffez-vous local !

Afin de favoriser une économie de proximité, la Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons souhaite aider à la structuration d'une filière locale de production de bois de chauffage (ou bois bûche).

Quelques besoins ont déjà été exprimés de la part de certains producteurs, mais **nous avons maintenant besoin de connaître l'avis des consommateurs !**

Pour cela, **un questionnaire** a été élaboré : avez-vous eu des difficultés à trouver du bois dans votre secteur ? Savez-vous d'où provient votre bois ? Seriez-vous intéressé par du groupement d'achat ? Telles sont certaines des questions posées.

Ainsi, **aidez-nous à préciser notre projet** en remplissant le questionnaire, que vous trouverez dans la mairie de votre domicile, au syndicat d'initiative, ou sur le site internet de votre mairie (le cas échéant). Vous pourrez également vous le procurer à un stand d'explication du projet de la communauté de communes lors d'un marché de Ste Croix Vallée Française le :

dimanche 09 août 2015 à partir de 9h du matin.

Des informations sur la filière bois seront disponibles, et l'Espace Info Energie sera également à votre disposition à cette date pour répondre aux questions supplémentaires sur l'isolation et les modes de chauffages.

On vous attend nombreux !

Plus de renseignements :
Charte forestière de territoire : 04 66 44 03 92



Se regrouper pour une gestion durable de la forêt : une idée qui plaît !

Ils étaient nombreux ce mardi 21 avril 2015 à assister à la réunion sur le regroupement des propriétaires privés, organisée dans le cadre de la Charte forestière de territoire et soutenue financièrement par le Conseil général.

La réunion, animée par le Centre Régional de la Propriété forestière (CRPF), avait pour objectif de présenter un outil aux propriétaires privés de 5 communes de la Cévenne des Hauts Gardons, à savoir l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF) : c'est un nom un peu barbare pour indiquer la possibilité juridique pour des propriétaires privés de se regrouper volontairement afin de faciliter la gestion de leurs parcelles boisées.

La constitution d'une ASLGF permet notamment **d'organiser la gestion forestière durable sur des propriétés morcelées, à travers un plan de gestion commun, de mutualiser des travaux** entre propriétaires, **d'avoir un volume de vente plus important**, intéressant les récoltants forestiers, et **d'accéder à des aides financières** pour des petits propriétaires.

Après une présentation globale du secteur pré-identifié comme étant intéressant d'un point de vue sylvicole (« très boisé, relativement peu géré et valorisé, morcelé et parfois difficile d'accès »), le CRPF a présenté l'exemple concret du regroupement de la Terre de Peyre en Margeride. Une ASLGF peut donc se mettre en place concrètement et très rapidement, selon la volonté des propriétaires.

Les échanges, fournis, ont portés sur la constitution de l'association : « Combien cela va-t-il me coûter ? » ; « Peut-on adhérer si on possède une petite surface ? », ainsi que sur la filière bois en général : « pourrait-on valoriser les récoltés bois au niveau local ? », « Comment faire pour développer des emplois dans la filière ? ».

Et maintenant ? La Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons ayant la volonté de poursuivre cette démarche sur son territoire, l'idée est maintenant de recontacter les propriétaires, puis de faire réaliser des diagnostics gratuits chez ceux qui le souhaitent.

**Vous êtes propriétaire d'espaces boisés et vous êtes intéressé par la démarche ?
N'hésitez pas à vous manifester auprès de :**

Loïc Molines, ingénieur au Centre Régional de la Propriété Forestière :
04 66 65 26 79

Nathalie Trémel, animatrice de la charte forestière Gorges Causses Cévennes :
04 66 45 69 95

ou vos élus délégués à la communauté de communes

Qu'est-ce qu'un propriétaire forestier ?

Un propriétaire forestier est un propriétaire d'espaces boisés quels qu'ils soient : qu'ils proviennent d'une plantation, ou d'accrues, forêt ancienne ou récente, composées d'essences feuillues et/ou résineuses.

Comment se débarrasser du raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*) ?

Le raisin d'Amérique envahit toutes les régions boisées de France. Il pullule et dispose de racines si gigantesques qu'il est impossible de l'arracher à l'âge adulte. Considérée comme une peste végétale, cette plante est aujourd'hui naturalisée en France.

On l'appelle raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*), teinturier ou encore épinard de Cayenne. Quel que soit son nom, cette plante originaire d'Amérique du Nord serait arrivée en France à Bordeaux. Aujourd'hui, on en trouve dans tous les départements du pays, la plante est hautement invasive et se développe à vue d'œil. Le raisin d'Amérique apprécie particulièrement les régions boisées et humides, et dispose de racines robustes et extrêmement longues.

Le raisin d'Amérique, une peste végétale

Il n'existe malheureusement pas de recette miracle pour éradiquer son invasion. Si *Phytolacca americana* commence à se développer dans un endroit, il faut l'arracher avant qu'elle ne dépasse 40 cm. Les jeunes pousses ont des racines moins grandes, il est donc possible de les déterrer. Les couper ne servirait à rien, car elles repartiraient du pied sans problème. Si la plante est déjà au stade adulte, il n'y a plus vraiment de choix, il faut faire appel à la chimie. Le glyphosate serait semble-t-il le désherbant le plus efficace.

Le raisin d'Amérique a volontairement été importé en France. La couleur de ses graines est utilisée dans la teinture et la coloration des vins jugés trop pâles. Classée comme peste végétale par l'UICN, cette plante est une menace pour les autres végétaux et champignons. Lorsque des phytolaques sont découverts, il faut couper et brûler les graines, pour limiter l'expansion de l'espèce, et prévenir l'ONF.



source: <http://www.futura-sciences.com>

en savoir plus: http://www.cbnbl.org/IMG/pdf/Fiche_Phytolacca_americana.pdf



Communiqué de presse

Mende, le 3 juillet 2015

Sécheresse: Face aux fortes chaleurs des mesures de restriction s'imposent

Depuis plusieurs jours, le département de la Lozère connaît une forte vague de chaleur. L'absence de précipitation corrélée aux températures de ces derniers jours provoque une baisse très rapide des débits des cours d'eau sur l'ensemble du département. Compte tenu des prévisions météorologiques, cette diminution des débits devrait se prolonger pour au moins une dizaine de jours.

Face à cette situation, Hervé Malherbe, Préfet de la Lozère, vient de prendre une nouvelle série de mesures de restriction des usages de l'eau. Un arrêté daté du 3 juillet 2015, place le bassin versant des Gardons, de la Colagne et de la Truyère en "alerte renforcée", le bassin versant du Chassezac et la rivière de la Colagne en 'alerte'. Les bassins versants du Lot, du Bramont, du Tarn, du Tarnon et de l'Allier sont en 'vigilance'.

Les restrictions d'usages sont applicables quel que soit le type de ressource sollicitée (réserve d'eau potable, forage, pompage en rivière) à l'exception des stockages constitués avant la mise en œuvre des mesures de restrictions et déconnectés de la ressource.

Il prescrit les mesures suivantes :

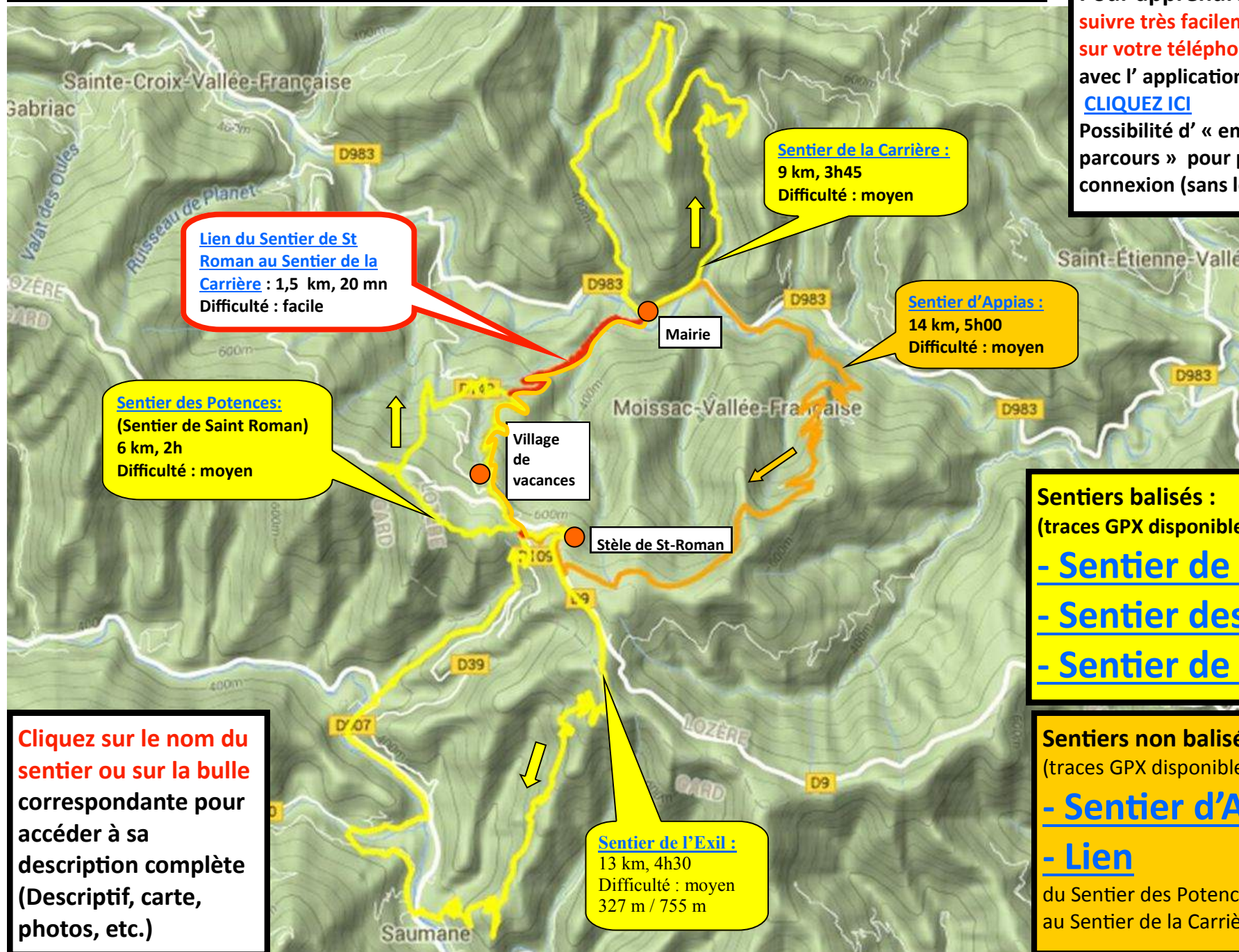
Pour le secteur des Gardons, de la Colagne et de la Truyère le remplissage complet des piscines privées est interdit et le lavage des véhicules n'est possible que dans les stations équipées d'un système de recyclage de l'eau. L'alimentation en eau des canaux d'agrément, en particulier ceux desservant les anciens moulins, est interdite. Sont également interdits l'arrosage des pelouses, des espaces verts et des jardins d'agrément. L'arrosage des jardins potagers n'est permis que de 6 h à 9 h puis de 19 h à 22 h. L'arrosage des stades et des espaces sportifs de toute nature n'est permis que les lundis, mercredis et vendredis de minuit à 6 h du matin puis de 22 h à 24h. L'irrigation pour les usages économiques sont interdits les samedis et dimanches et de 8 h à 21 h les autres jours de la semaine sauf pour les organisations collectives d'irrigation pourvues d'un règlement d'arrosage intégrant des niveaux d'économie d'eau de 50%. Sont également interdits l'alimentation en eau des "rases" (sauf nécessité pour l'abreuvement des animaux) et l'alimentation en eau des canaux de micro centrales.

Pour le secteur du Chassezac et la rivière de la Colagne, le remplissage complet des piscines privées est interdit et le lavage des véhicules n'est possible que dans les stations équipées d'un système de recyclage de l'eau. Sur le cours d'eau "la Colagne", l'alimentation en eau des canaux d'agrément, en particulier ceux desservant les anciens moulins, est interdite. L'arrosage des jardins n'est permis que de 6 h à 9 h puis de 19 h à 22 h. L'arrosage des stades et des espaces sportifs de toute nature n'est permis qu'après 19 h jusqu'au lendemain 8 h. Quant à l'irrigation, pour les usages économiques, elle est réduite à la plage horaire de 19 h à 11 h le lendemain.

Pour les bassins versants du Lot, du Bramont, du Tarn, du Tarnon et de l'Allier, il est important que chacun adopte une utilisation économe des usages de l'eau. Les collectivités qui gèrent en régie la distribution d'eau potable, ainsi que les compagnies fermières sont invitées à suivre au plus près leur ressource et à veiller au bon fonctionnement des réseaux.

Pour toute question sur les mesures de restrictions :

Site des services de l'Etat : <http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>



[Lien du Sentier de St Roman au Sentier de la Carrière](#) : 1,5 km, 20 mn
Difficulté : facile

[Sentier des Potences:](#)
(Sentier de Saint Roman)
6 km, 2h
Difficulté : moyen

[Sentier de la Carrière :](#)
9 km, 3h45
Difficulté : moyen

[Sentier d'Appias :](#)
14 km, 5h00
Difficulté : moyen

[Sentier de l'Exil :](#)
13 km, 4h30
Difficulté : moyen
327 m / 755 m

Cliquez sur le nom du sentier ou sur la bulle correspondante pour accéder à sa description complète (Descriptif, carte, photos, etc.)

Pour apprendre à suivre très facilement les parcours sur votre téléphone portable avec le GPS avec l'application gratuite CIRKWI [CLIQUEZ ICI](#)
Possibilité d'« embarquer (enregistrer) le parcours » pour pouvoir l'utiliser hors connexion (sans le réseau)



Sentiers balisés :
(traces GPX disponibles)
[- Sentier de la Carrière](#)
[- Sentier des Potences](#)
[- Sentier de l'Exil](#)

Sentiers non balisés :
(traces GPX disponibles)
[- Sentier d'Appias](#)
[- Lien](#)
du Sentier des Potences
au Sentier de la Carrière

Suivre les randonnées de Moissac VF sur votre téléphone portable (GPS)

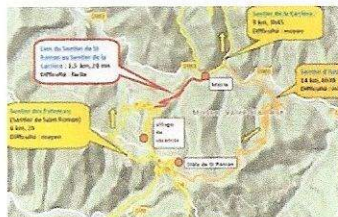
Pour apprendre à suivre très facilement les parcours de Moissac Vallée Française sur votre téléphone portable avec le GPS avec l'application gratuite CIRKWI

Vous pouvez consulter les parcours possibles depuis votre ordinateur

en utilisant la carte interactive (ci-contre) sur le site de Moissac :

"Les randonnées de Moissac Vallée Française"

vous accéderez directement aux parcours qui sont stockés sur le site "CIRKWI" et vous y trouverez les descriptions complètes des différents parcours qui traversent notre commune.



Cliquez sur la bulle du sentier choisi pour accéder à l'ensemble des informations correspondantes : photos, description, brochure avec carte et descriptif à télécharger et imprimer, tracé GPX, informations techniques, infos parcours, points d'intérêt, etc.

Il est possible d'accéder aux mêmes informations sur votre Smartphone

Vous choisirez votre parcours, et surtout vous pourrez l'"embarquer", c'est à dire l'enregistrer sur votre téléphone portable, ce qui vous permettra de disposer HORS CONNEXION INTERNET de l'ensemble des informations, y compris la carte.

Cela signifie donc que vous pourrez suivre le parcours avec l'aide de votre GPS (qui lui, fonctionne PAR SATELLITE, sur tout le territoire), même dans les coins reculés de notre belle région !



Comment utiliser l'application "CIRKWI" sur votre Smartphone ?



1. **Télécharger l'application "CIRKWI"** sur votre smartphone (comme toute autre "application") :
 - Application Android
 - Application iOS
2. Si vous actionnez la fonction "GPS" sur votre téléphone, l'application CIRKWI vous proposera les parcours qui sont autour de vous. Vous pouvez aussi chercher un circuit selon le lieu où il se trouve, par exemple en tapant "Moissac Vallée Française" dans la fenêtre "Recherchez un lieu, une adresse.."
3. Choisissez le parcours qui vous intéresse : il est directement utilisable si vous êtes dans une zone connectée en 3G ou 4G (débit rapide).
4. Si le parcours concerne un lieu non connecté et / ou vous ne voulez pas consommer trop d'énergie en utilisant les échanges de données pendant votre parcours, vous pouvez l'enregistrer sur votre téléphone :
POUR CELA, créer un COMPTE GRATUIT sur l'application avec votre adresse Miel et un mot de passe que vous choisissez. Dès lors vous aurez l'option d'appuyer sur le bouton "embarquer" (de préférence avec une connexion Wifi) pour stocker le parcours sur la carte SIM du téléphone ; vous retrouverez le parcours à tout moment sur votre téléphone, avec ou sans connexion internet, en suivant le chemin : "Menu / Ma Bibliothèque / Mes infos embarquées / Circuits et itinéraires".

RAPPEL IMPORTANT :

L'utilisation d'un appareil GPS ou de votre Smartphone ne doit pas vous dispenser d'emporter une "bonne vieille carte IGN" qui ne tombe jamais en panne !!!!



[Cirkwi pour Android](#)

[Cirkwi pour iPhone](#)



Etat Civil

- Décès -

Nos pensées pour Jean VOGT, décédé le 19 juin 2015 à Paris

L'Etat-Civil est publié trimestriellement

Quelques dates à retenir

- ✂ **Tous les mercredis, du 15 juillet au 26 août** : Petit Marché de Saint Roman, productions locales
- ✂ **Vendredi 24 juillet à Dimanche 30 août** : Exposition de créations
à la Magnanerie de la Boissonnade
- ✂ **Samedi 1er au Dimanche 16 août** : Exposition au Temple de la Boissonnade
"Arrêt de Temps" HAIKUS de Jean ANTONINI Peintures de Roger GROSLON.
Vernissage le 1er août à 18h
- ✂ **Jeudi 13 août** : à 17h, inauguration de la rampe du Temple de la Boissonnade
pour les personnes à mobilité réduite
- ✂ **Samedi 15 août** : Kermesse et Repas de l'Eglise Unie à 19h (Paëlla, réservations 04 66 45 91 79)
- ✂ **Vendredi 21 août à Dimanche 23 août** : Fête du Village Saint Roman de Tousque
Concours de boules, buvette, snack, bal disco

Retrouvez les détails de l'agenda du bulletin sur l'agenda numérique :

http://moissac-vallee.fr/infos_pratiques/agenda.htm

SOMMAIRE

Couverture	p.1
Editorial du Maire : Temps d'Activités Péri-éducatives, Charte PNC, Communes nouvelles.....	p.2
Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2015.....	p.3
Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2015.....	p.6
Histoires d'eau à Moissac VF : l'approvisionnement en eau, une priorité.....	p.9
« Cévennes Fleuries » l'Association dynamique des Aînés Ruraux.....	p.10
La fête de l'Ecole de Saint Roman : Voyage autour du monde, repas partagé et spectacle.....	p.11
Chauffez vous local : projet de production de bois de chauffage sur la ComCom.....	p.12
Se regrouper pour une gestion durable de la forêt.....	p.13
Comment se débarrasser du raisin d'Amérique ? Une peste végétale.....	p.14
Sécheresse : mesures de restriction - Communiqué de Presse préfectoral.....	p.15
Randonner à Moissac Vallée Française : Réseau de sentiers / parcours et GPS sur téléphone...p.16	
Sommaire, dates à retenir, Etat-Civil	p.18

Cahier détaché : L'Agenda des activités culturelles, sportives, de loisirs : juillet et août 2015

Responsable de la publication : Pierre Fesquet

Ont participé à ce bulletin : Nathalie Causse, Chantal Cortot, Isabelle Devresse, Sylvie Jullian, Colette Chapelain, Sylvette Foubert, François Faure, Philippe Godé, Etienne Divoux, Jean-Pierre Pascal, Jean-Luc Védrines.

HORAIRES - Mairie

Le **secrétariat de la Mairie** de Moissac est **ouvert au public** :

- le **MARDI** de 14 h 00 à 17 h 00

- le **MERCREDI** et **JEUDI** de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Pierre Fesquet, Maire de Moissac Vallée Française

tient une **permanence le Jeudi matin, de 09 h 00 à 10 h 00.**